



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE  
CATASTROPHES



COMMUNE LACS 3

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION  
DES RISQUES DE CATASTROPHES (2025-2029)

*Novembre 2024*

## **COMMUNE LACS 3**

# **PLAN LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (2025-2029)**

## *Table des matières*

Définition des concepts clés.....	3
<i>Introduction</i> .....	5
<i>I. Contexte et justification</i> .....	5
<i>II. Objectifs et méthodologie</i> .....	6
2.1. <i>Objectifs</i> .....	6
2.2. <i>Méthodologie</i> .....	6
<i>III. Environnement physique et humain de la commune Lacs 3</i> .....	7
3.1. <i>Situation géographique</i> .....	7
3.2. <i>Environnement physique</i> .....	8
3.2.1. <i>Relief et géologie</i> .....	8
3.2.2. <i>Climat</i> .....	8
3.2.3. <i>Sols et ressources en eau</i> .....	9
3.2.4. <i>Végétation et faune</i> .....	9
3.2.5. <i>Milieu humain</i> .....	9
<i>IV. Cartographie des risques et menaces</i> .....	10
4.1. <i>Erosion côtière</i> .....	10
4.2. <i>Pollution</i> .....	10
4.3. <i>Inondation</i> .....	10
<i>V. Gouvernance en matière de RRC</i> .....	10
5.1. <i>Au niveau national</i> .....	11
5.2. <i>Au niveau local</i> .....	12
5.3. <i>Capacités de la commune en matière de RRC</i> .....	12
5.4. <i>Analyse des forces faiblesses opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC 13</i>	
5.5. <i>Genre dans la RRC</i> .....	14
<i>VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC</i> .....	14
6.1. <i>Composantes</i> .....	14
6.2. <i>Matrice du plan d’actions</i> .....	17
6.3. <i>Facteurs de risques et mesures de gestion</i> .....	25
<i>VII. Mécanisme de mobilisation des ressources</i> .....	27
7.1. <i>Au niveau national et international</i> .....	27
7.2. <i>Au niveau local</i> .....	27
<i>VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions</i> .....	27
<i>Conclusion</i> .....	29

## Définition des concepts clés

Les définitions ci-dessous ont été données avec le souci de rendre plus compréhensibles et pratiques les concepts souvent utilisés dans la thématique de réduction des risques de catastrophes.

**Accident chimique** : événement imprévu lié à la présence de substances dangereuses qui sont nuisibles pour l'homme et l'environnement.

**Accident radiologique** : événement imprévu lié à la présence de matières radioactives nuisibles pour l'homme et l'environnement.

**Accident technologique** : événement imprévu lié au mauvais fonctionnement des équipements dans une installation industrielle susceptible de nuire à l'homme et à l'environnement.

**Aléa** : phénomène naturel ou anthropique susceptible d'affecter un espace donné. Exemples : inondation, vents violents, incendie, etc.

**Atténuation/Mitigation** : actions entreprises dans l'anticipation pour réduire les dommages et les pertes d'éventuelles catastrophes.

**Autorité locale** : toute personne compétente élue ou nommée qui a sous sa responsabilité la gestion d'une population résidente d'une zone géographique bien définie et assurant sa protection et son développement.

**Catastrophe** : grave perturbation du fonctionnement d'une société, suite à un événement soudain, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que cette dernière ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle est d'origine :

-naturelle quand elle est causée par : inondation, tornade, vents violents, sécheresse, submersion marine, érosion côtière, tremblement de terre, éruption volcanique, glissement de terrain, feux de végétation, tonnerre, épidémie, épizootie, tempête de poussière, cyclone, etc.

-anthropique quand elle est causée par : incendie, accidents domestiques et de circulation, accidents biologiques et chimiques, pollutions, etc.

**Changements climatiques** : réchauffement global ou planétaire qui se manifeste par des phénomènes d'augmentation des températures et de modification des saisons sur une longue période suite aux actions de l'homme contrairement à la variabilité climatique qui n'est pas due à l'action de l'homme. Ils sont une des causes majeures des catastrophes d'origine naturelle.

**Inondation** : c'est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

**Menace** : signe qui présage d'un événement dangereux susceptible de se produire avec des conséquences négatives.

**Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC)** : document de planification de la réponse en cas de catastrophes et menaces éventuelles.

**Plan de contingence** : document de planification des interventions face aux urgences liées aux catastrophes et menaces éventuelles.

**Plan d'urgence** : mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des situations d'extrême gravité.

**Préparation** : actions d'anticipation destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages en cas de catastrophes et menaces.

**Prévention** : ensemble des mesures prises pour anticiper un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir ou de minimiser son impact.

**Protection civile** : ensemble de mesures, généralement mises en place pour protéger la population en temps de crise et de paix, afin de réagir face aux catastrophes et prévenir pour minimiser les conséquences des situations exceptionnelles en temps de paix.

**Réduction des risques de catastrophe (RRC)** : élaboration et application systématique de politiques, de stratégies et de pratiques visant à minimiser les effets négatifs des aléas sur la société dans le contexte général du développement durable.

**Relèvement** : actions menées pour rétablir les conditions normales de vie d'une communauté affectée par une catastrophe.

**Résilience** : aptitude d'une communauté potentiellement exposée à des aléas à développer des capacités de réponse face à une catastrophe.

**Risque** : danger éventuel sur l'homme et l'environnement.

**Secours** : sauvetage et assistance pendant et/ou après une catastrophe pour faire face aux premiers besoins de survie et de subsistance.

**Situation d'urgence** : situation créée par l'apparition réelle ou imminente d'un événement dangereux qui impose une action immédiate.

**Système d'alerte précoce (SAP)** : ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun l'information et l'alerte permettant à des individus ou des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour éviter ou réduire le risque de dommage ou de perte.

**Vulnérabilité** : degré auquel l'organisation d'une communauté, les services ou l'environnement vont probablement subir des dommages ou être perturbés par l'impact d'un danger.

## ***Introduction***

Les situations d'urgence ou de catastrophes liées aux aléas naturels et anthropiques auxquels le Togo est exposé les deux dernières décennies, ont amené le Gouvernement à accorder un intérêt particulier à la thématique de réduction des risques de catastrophes. Cela se traduit par la prise en compte de cette thématique dans les politiques et programmes de développement.

Les communautés à la base du fait de leur plus grande vulnérabilité sont celles qui paient le plus lourd tribut lorsque surviennent les catastrophes. Outre les dommages et les pertes économiques enregistrés, on déplore certaines fois des pertes en vies humaines. Dans le but de contribuer à l'émergence d'une « culture du risque<sup>1</sup> » et de renforcer la résilience de ces communautés, il s'avère nécessaire que les communes soient dotées des plans d'action locaux de réduction des risques de catastrophes.

Ce plan élaboré pour une période de cinq ans (2025-2029) présente la commune Lacs 3 avec les différents aléas auxquels elle est exposée. Il relève, entre autres, les actions prioritaires pour la réduction des risques de catastrophes et les pistes de mobilisation de ressources pour leur mise en œuvre.

### ***I. Contexte et justification***

Les changements climatiques constituent de nos jours l'un des défis majeurs qui se posent à la planète toute entière. De nombreux pays dont le Togo, font face régulièrement à des situations hydrométéorologiques extrêmes qui sont sources de situations d'urgence ou de catastrophes avec un impact négatif considérable sur le développement socio-économique des communautés à la base. En effet, en 2010, le pays a connu de graves inondations ; ce qui a amené le Gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à conduire une évaluation des dommages, pertes et besoins de relèvement et de reconstructions post catastrophes (PDNA, 2010). Cette évaluation approfondie a relevé des pertes en vies humaines et estimé les pertes matérielles à plus de dix-neuf milliards de francs CFA. Les inondations qui s'en sont suivies, pratiquement toutes les années, ont aussi causé des dégâts importants sans toutefois faire objet d'évaluation post catastrophe en référence à celle de 2010.

Les leçons apprises de tous ces événements ont montré en premier lieu, la faible capacité du pays à une gestion efficace et efficiente des risques de catastrophes et menaces. En second lieu, elles ont suscité la nécessité de l'intégration de cette thématique dans les instruments nationaux de planification de développement en l'occurrence le plan national d'adaptation aux changements climatiques (2016).

En outre, la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018, la loi N° 2019-006 du 26 juin 2019, la

---

<sup>1</sup> *Connaissance des risques passés, actuels et à venir qui permet à l'ensemble des acteurs d'un territoire d'adopter des comportements afin d'anticiper et prévenir.*

loi N°2021-020 du 11 octobre 2021 et la loi N° 2022-011 du 04 juillet 2022 fixe les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la protection civile. Cette loi transfère aux collectivités, dans leur ressort territorial respectif, des compétences dans plusieurs domaines parmi lesquels la prévention, la préparation et la réponse aux risques de catastrophes et menaces.

Dans ce contexte, il est primordial de prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans la gouvernance locale afin d'accroître la résilience des communautés. Pour ce faire, le Ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC), à travers l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) et l'appui de la Banque mondiale (BM) à travers le projet WACA ResIP, a initié l'élaboration des plans d'action locaux de réduction des risques de catastrophes (RRC) pour les communes du Togo dont celle de Lacs 3.

La mise en œuvre de ce plan contribue à l'atteinte des objectifs de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 notamment l'axe 3 « moderniser le pays et renforcer ses structures », l'ambition 10 « mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays », et le P35 « Réponses aux risques climatiques majeurs ».

## ***II. Objectifs et méthodologie***

### ***2.1. Objectifs***

L'objectif général est de contribuer à accroître la résilience des communautés face aux risques de catastrophes.

Spécifiquement, il s'agit de :

- améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face ;
- renforcer la gouvernance des risques de catastrophes ;
- accroître les investissements dans la RRC aux fins de la résilience ;
- améliorer la préparation pour une intervention efficace face aux catastrophes et menaces.

### ***2.2. Méthodologie***

Sous le leadership de l'ANPC, le processus d'élaboration des plans d'actions locaux a été participatif à travers une réunion préparatoire, des séances de concertations avec les acteurs communaux de développement, une phase de rédaction des documents suivit des validations par les acteurs des services centraux et des collectivités concernées. La méthode adoptée a permis de collecter suffisamment des données et informations au moyen d'un guide d'entretien semi structuré. Les discussions ont essentiellement porté sur : (i) l'évaluation des aléas ; (ii) la caractérisation de trois principaux aléas ; (iii) l'impact et la vulnérabilité ; (iv) l'inventaire des capacités existantes de gestion des risques de catastrophes ; (v) les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de RRC ; (vi) l'identification d'actions prioritaires, etc. Ont pris part aux concertations, les élus locaux élargis aux représentants des associations, groupements féminins et de jeunes, les CDQ-CVD, la chefferie traditionnelle, les planificateurs locaux de développement, les services déconcentrés de l'Etat, les syndicats communautaires, etc.

La démarche de recherche documentaire a porté sur les documents de référence notamment : le Guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales, les plans national et régionaux de contingence, la Stratégie nationale RRC, les Monographies des communes, le Cadre d'action de Sendai, etc. Le traitement et l'analyse de ces données, combinés à des recherches documentaires ont permis d'élaborer ledit plan d'action qui a fait objet de validation tant au niveau central que local.



*Photo : Phase de validation du plan avec les acteurs locaux, Mairie, Agbodrafo*

### ***III. Environnement physique et humain de la commune Lacs 3***

#### ***3.1. Situation géographique***

La Commune Lacs 3 est située à l'est de la région Maritime dans la préfecture des Lacs et a pour chef-lieu Agbodrafo. Elle est limitée à l'ouest par la commune Golfe 6, à l'est par la commune Lacs 1, au nord par le Lac Togo et la commune Vo 2 et au sud par l'océan Atlantique. Elle est située à 31 km de la capitale (Lomé) et est à 20 km de la frontière Togo-Bénin avec une superficie de 81 km<sup>2</sup>. Elle est composée de 2 cantons et 23 villages.

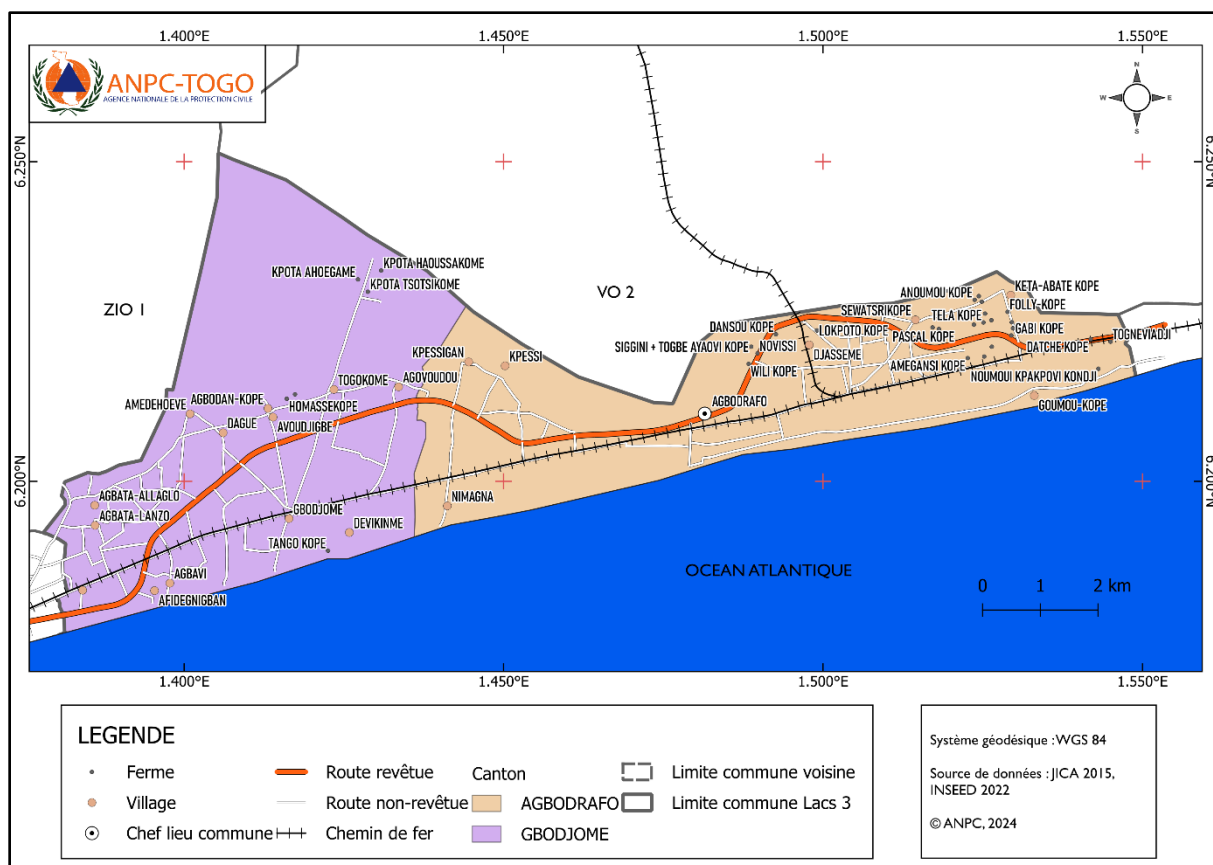


Figure 1 : Carte administrative de la commune Lacs 3

### 3.2. Environnement physique

#### 3.2.1. Relief et géologie

La commune a un relief monotone et peu contrasté. Elle est située sur un ensemble morphologique dominé par un relief côtier présentant de faibles altitudes. Deux (02) grands ensembles se partagent le milieu physique. Il s'agit de la plaine du littoral formée par le système lagunaire et le cordon littoral au sud et le plateau continental au nord. Le relief de la commune est faiblement incliné du nord vers le sud avec des altitudes moyennes de 15 m.

#### 3.2.2. Climat

La commune Lacs 3 jouit d'un climat tropical du type équatorial guinéen avec des alternances de deux (02) saisons pluvieuses et de deux saisons sèches :

- une grande saison des pluies qui va de mi-mars à mi-juillet ;
- une petite saison sèche allant de mi- juillet à mi-septembre ;
- une petite saison de pluies qui va de mi-septembre à mi-novembre ;
- une grande saison sèche qui va de mi- novembre à mi-mars.

Les précipitations sur la période de 2000 à 2022 dénotent d'une très grande variabilité interannuelle des précipitations. La moyenne oscille entre 800 mm et 1400 mm de précipitations annuelle.

Les températures maximales atteignent parfois 37°C. Les moyennes mensuelles minima se situent en août et varient entre 21°C et 25°C.

### ***3.2.3. Sols et ressources en eau***

Les formations géologiques de la commune Lacs 3 sont celles du bassin sédimentaire côtier de différents âges. On retrouve des dépôts de sédiments sableux argileux à la base suivis par les formations de grès calcaires au niveau inférieur et phosphates à dominance argileuse au sommet (terre de barre). Ce sont des formations d'âge tertiaire. Ces dépôts sont constitués de sable (jaune ou beige) sur le littoral et des couches limons dans les zones marécageuses. La présence de l'aquifère de sable du cordon littoral à faible profondeur (10 à 15 m) entraîne le creusement de nombreux puits qui captent la nappe phréatique.

### ***3.2.4. Végétation et faune***

La végétation est constituée de savanes arbustives avec des graminées diverses. On y trouve une forêt galerie dégradée et la mangrove le long du lac Togo et du lac Zowla. On y rencontre aussi des cocoteraies sur le littoral.

La faune terrestre de la commune est peu fournie et est marquée par la présence de quelques espèces telles des lapins, des lièvres, des singes, des oiseaux migrateurs, des perdrix et des reptiles. Les espèces halieutiques sont offertes par la mer et la lagune (carpes, tilapias, silures, anguilles, crabes...). La faune aquatique comprend des tortues de mer, des baleines, des requins, des crocodiles.

### ***3.2.5. Milieu humain***

D'après les données du cinquième recensement général de la population et de l'habitat de 2022, la population de la commune Lacs 3 est de 108 176 habitants dont 35 262 habitants pour le canton d'Agbodrafo et 72 914 habitants pour le canton de Gbodjomé.

#### ***IV. Cartographie des risques et menaces***

Les aléas susceptibles de survenir dans la commune Lacs 3 sont au nombre de sept (07) à savoir : l'érosion côtière, la pollution de l'air et de la mer, les inondations, les vents violents, les incendies, les feux de végétation et les épidémies/épizooties. Il se dégage des concertations par ordre d'importance trois (03) aléas majeurs en termes d'impact sur la communauté dont le risque ne cesse de croître : (i) érosion côtière, (ii) pollution (iii) inondations.

##### ***4.1. Erosion côtière***

L'érosion côtière est le premier aléa récurrent et lourd en termes de dégâts rapportés et enregistrés dans la commune Lacs 3. Il se manifeste par une avancée du trait de côte, la destruction de cocoteraies, des habitats et la perte de la plage. L'érosion est permanente en toutes saisons avec pour pique les mois de juillet, août, septembre. Le dernier impact le plus ressenti en 2024 date du mois juillet. Le projet WACA est à pied d'œuvre pour réduire l'impact du phénomène sur la communauté.

##### ***4.2. Pollution***

La pollution de l'air et des eaux dans la commune est une conséquence de l'exploitation minière de phosphate. Cette situation impacte la qualité de vie des populations notamment via la coloration des dents, le développement d'infection respiratoire aigüe (IRA), la perturbation de la vision. La pollution est permanente sur toute l'année impactant majoritairement les communautés de Séwatsri-Kopé, Abaté-Kopé, Kpémé et Goumou-Kopé. La pollution est plus marquée dans l'est de la commune, du fait de l'existence de l'usine.

##### ***4.3. Inondation***

L'inondation est le troisième aléa récurrent rapporté et enregistré dans la commune Lacs 3. La dernière inondation qu'a connue la commune date d'octobre 2024. Elle se manifeste chaque année dans la communauté. Les inondations engendrent la destruction partielle des voies, champs inondés au bord du lac, déplacement des populations, pollution de l'eau, maladies hydriques, perturbation des activités économiques du marché. Le débordement du système lagunaire, la submersion marine, les pluies diluviennes, le débordement d'anciennes carrières de sable et l'aménagement dans les dépressions sont autant d'éléments qui causent ou favorisent les inondations.

#### ***V. Gouvernance en matière de RRC***

La recrudescence des catastrophes ces dernières années avec leurs impacts négatifs sur les efforts de développement au plan national et local ont conduit le gouvernement à faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité.

### ***5.1. Au niveau national***

Le Togo a adhéré au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) substitué par le Cadre d'action de Sendai (2015-2030), la stratégie internationale des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes. Ce cadre, instrument de référence, recommande aux Etats parties prenantes quatre actions prioritaires : i) la compréhension des risques de catastrophes ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes afin de mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ; iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Conformément à sa politique de développement en vue d'arrimer les actions de développement aux orientations de la communauté internationale, le gouvernement a entrepris des actions sur les plans politique, juridique et institutionnel.

#### ➤ Cadre politique

La thématique de réduction des risques de catastrophes est prise en compte dans plusieurs instruments de planification de développement sectoriel et multisectoriel notamment :

- Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025 ;
- Politique nationale de la protection civile ;
- Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes ;
- Plans national et régionaux de contingences ;
- Plan opérationnel du système d'alerte précoce multirisque au Togo : inondations et sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Plan national de contingence multirisque secteur santé ;
- Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC).

#### ➤ Cadre juridique

Plusieurs textes de lois et décrets sectoriels contiennent de nombreuses dispositions pertinentes relatives à la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit entre autres de la :

- Loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ;
- Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement ;
- Loi N°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire ;
- Loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial ;
- Loi N°2021-011 du 20 mai 2021 relative à l'aménagement, à la protection et la mise en valeur du littoral ;
- Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau ;
- Loi N° 2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique ;
- Loi N°2009-001 du 6 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques ;

- Décret N° 2016-043/PR du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme ;
- Décret 2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental et le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social ;
- Décret N° 2012-005/PR du 29 février 2012 relatif aux comités de développement à la base (CDB)
- Décret N° 2017-011/PR du 31 janvier 2017 portant création de l'Agence nationale de la protection civile
- Décret N° 2017-022/PR du 25 février 2017 portant adoption de la politique nationale de protection civile

➤ Cadre institutionnel

### La plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes

Elle est un forum d'échanges, de discussions, d'orientations et de prise de décisions des acteurs impliqués. Elle est composée des représentants des services publics, de la société civile, des ONG, de la chefferie traditionnelle et élargie aux partenaires techniques et financiers à titre d'observateurs.

Cette plateforme nationale est déclinée au niveau régional et préfectoral. Avec la communalisation du territoire, il sera installé dans chaque commune une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes.

### ***5.2. Au niveau local***

La gestion des risques de catastrophes n'est pas encore bien prise en compte dans les actions de développement de la commune du fait que, la décentralisation qui consacre le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales est récente. Toutefois, les services déconcentrés de l'Etat, sur la base de la réglementation nationale qui encadre la réduction des risques de catastrophes accompagnent la commune à réduire sa vulnérabilité face aux aléas. De plus, la préfecture des Lacs dont la ville d'Aného sert de chef-lieu de préfecture dispose d'une plateforme préfectorale de réduction des risques de catastrophes présidée par le Préfet.

### ***5.3. Capacités de la commune en matière de RRC***

La commune Lacs 3 dispose d'une capacité matérielle et organisationnelle qui lui permet de faire face aux situations d'urgence et de catastrophes. Ces capacités sont résumées dans le tableau 1 en termes de (1) structures et organisations, (2) infrastructures socio-économiques, (3) ressources matérielles et (4) ressources financières.

Tableau 1 : Liste des capacités de la commune

Type de capacités	Ressources disponibles
Structures et organisations	Mairie, Eau et forêt, CIAT et BT, CRT, Chefferie, CVD, CDQ, Femmes et hommes leaders, Comités de gestion de plaintes, Moniteurs environnementaux
Infrastructures socio-économiques	86 Ecoles primaires tout confondues, 34 collèges, 7 Lycée, 2 centres de formation technique privé, 1 Académie de football, 5 centre de santé (01 CMS et 04 USP)
Ressources matérielles	Embarcations, Ambulance, Laboratoires d'analyses, Engins motorisées, bonne couverture sécuritaire
Ressources financières	Dotation de l'Etat, Diaspora, fonds propre, Fonds comité tripartite-mines, Resource à mobiliser auprès des PTF

#### 5.4. Analyse des forces faiblesses opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC

L'analyse des forces et faiblesses, aspects intrinsèques à la commune et celle des opportunités et menaces (Tableau 2) liées aux facteurs externes éclairent les points sensibles sur lesquels se baser pour mener efficacement les actions du plan que ce soit en termes d'opportunités ou de faiblesses à corriger.

Tableau 2 : Matrice FFOM

<p style="text-align: center;"><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesse de la population</li> <li>• Solidarité communautaire</li> <li>• Moyenne capacité financière de la commune</li> <li>• Appui de la diaspora</li> <li>• Ouverture de la commune sur la mer et le lac</li> <li>• Existence d'infrastructures hôtelière</li> <li>• Existence des sites touristiques</li> <li>• Existence de carrières d'exploitation de sable</li> <li>• Existence du plan communal d'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une radio communautaire</li> <li>• Utilisation anarchique des domaines publics</li> <li>• Absence du CSP</li> <li>• Absence d'un site d'accueil pour les sinistrés</li> <li>• Défécation à l'air libre et dépotoirs sauvages</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitrophe avec d'autres communes dont une ouverte sur le Bénin (Lacs 1) et une faisant partie du DAGL (Golfe 6)</li> <li>• Ouverture de la commune sur le Lac au Nord et l'océan au Sud</li> <li>• Réalisation de projets structurants de l'Etat</li> <li>• Existence d'une usine de transformation des phosphates</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Position de la commune entre le Lac au nord et l'Océan au sud</li> <li>• Pollution de l'air et de l'eau par l'usine de la SNPT</li> <li>• Effets de changements climatiques</li> <li>• Erosion côtière</li> </ul>

### **5.5. Genre dans la RRC**

De façon générale, les catastrophes affectent, les enfants, les jeunes, les femmes, les hommes, les personnes âgées et celles en situation de handicap de manières différentes. Elles ont généralement des conséquences plus graves pour les femmes que les hommes du fait de leur éducation liée à des préjugés sociaux, leur accès très limité aux moyens de production notamment la terre. Par exemple lors d'une inondation, le nombre de femmes victimes peut être plus élevé du fait des restrictions comportementales, ou qu'elles n'ont pas appris à nager. Un changement de paradigme, surtout à travers la participation active des femmes au processus de prise de décisions est donc nécessaire pour réduire le fossé des inégalités liées au genre.

En effet, il est indispensable de considérer les besoins spécifiques des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le processus de planification et de programmation des activités pour la réduction des risques de catastrophes. Des expériences ont montré qu'en situation de crise, non seulement les femmes paient le lourd tribut, leur contribution au relèvement et à la reconstruction de leur communauté est importante. Dans le présent plan, l'intégration des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes sera faite de manière équitable et ce depuis la formulation des actions prioritaires jusqu'au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre.

## **VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC**

### **6.1. Composantes**

Au regard des aléas susceptibles de survenir dans la commune et des capacités de gestion des acteurs, des actions sont formulées en vue d'améliorer la résilience de la commune. Les actions retenues dans ce plan local de réduction des risques de catastrophes sont organisées en quatre composantes s'inscrivant aux quatre priorités du cadre d'action de Sendai.

#### **Composante 1 : compréhension des risques de catastrophes**

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophes devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophes dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. À ce titre, les actions suivantes ont été proposées :

- élaborer les cartographies communautaires et communales des risques ;
- répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce ;
- renforcer le système d'alerte précoce multirisque communautaire sur les aléas prioritaires.
- organiser des campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication ;
- mettre en place une base de données sur les risques ;
- recenser les établissements classés ou recevant du public.

### ***Composante 2 : renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer***

La gouvernance des risques de catastrophes revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophes aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Les actions retenues pour cette composante sont :

- renforcer les capacités des élus locaux et chefs traditionnels en RRC;
- intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal ;
- installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes en tenant compte de l'équité genre ;
- renforcer la commune en embarcations et gilets de sauvetages aux points de traversés ;
- élaborer un plan communal de contingence et ORSEC ;
- élaborer un plan d'évacuation rapide des établissements recevant du public ;
- renforcer les capacités des organisations féminines en matière de RRC ;
- suivre et évaluer les activités du plan ;
- délimiter et protéger les emprises du trait de côte.

### ***Composante 3 : investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience***

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophes au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle. Ceci permet de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement. Les actions suivantes sont retenues dans cette composante :

- créer et mettre en place un mécanisme local de financement pour la RRC ;
- élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement de la commune ;
- réaliser le plan d'aménagement du territoire communal ;
- organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune et les PTF pour leur participation aux actions de RRC ;
- construire et équiper les formations sanitaires dans les villages ne disposant pas de centre de santé ;
- cartographier et matérialiser les limites des couloirs de transhumance de la commune ;
- 
- construire des ouvrages de protection de la côte (épis, brises lame, ...),
- 
- traiter adéquatement les eaux issues de l'activité de l'usine de phosphate ;
- prendre en charges les populations victime de pollution liée à l'exploitation du phosphate,

- mettre en place une limite de sécurité entre la zone d'impact de l'usine et les habitations ;
- initier des activités de reboisement de la commune ;
- soutenir les AGR des populations, surtout des femmes (pratiques de pêche et d'agriculture durables).

***Composante 4 : renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction***

Les risques de catastrophes ne cessent d'augmenter et exposent les populations et leurs biens. Les enseignements tirés des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophes. Cette préparation implique de prendre des mesures avant que les catastrophes ne se produisent, d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la préparation aux catastrophes et de veiller à ce que des moyens soient mis en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. Les actions prévues en ce sens sont :

- renforcer les communautés en des pirogues et gilets de sauvetage ;
- aménager un site communal de pré-positionnement des vivres et non vivres;
- ; Construire des sites d'accueil des sinistrés ,
- organiser deux (02) exercices de simulation en impliquant fortement les femmes et les personnes en situation de handicap ;
- mettre en place un réseau de volontaires communaux de la protection civile ;
- installer les balises communautaires ;
- acquérir une ambulance médicalisée ;
- élaborer les plans d'évacuation rapides pour les établissements recevant du public.

**6.2. Matrice du plan d'actions**

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
<b>1</b>	<b>Composante 1 : Compréhension des risques de catastrophes</b>									
	<b>OS : Améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face</b>									
1.1	Elaborer les cartographies communautaire et communales des risques	Nombre de cartes de risques disponibles	Mairie	ANPC, CRT, MERF, INSEED, MUHRF	<b>5 000 000</b>	2 000 000		2 000 000		1 000 000
1.2	Répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce	Nombre d'indicateurs répertoriés et nombre de documents édités	Mairie	ANPC, CRT, Chefs traditionnels	<b>3 000 000</b>		2 000 000		500 000	500 000
1.3	Renforcer le système d'alerte précoce multirisque et communautaire sur les aléas prioritaires	Système d'alerte précoce fonctionnel	Mairie	ANPC, CRT, ANAMET, MERF, DSID, Santé	<b>5 000 000</b>	2 000 000		2 000 000		1 000 000
1.4	Organiser des campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication	Nombre de campagne de sensibilisation organisée	Mairie	ANPC, CRT, ANAMET, MERF, DSID, Santé, Action sociale, Médias	<b>10 000 000</b>	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
1.5	Mettre en place une base de données sur des risques	Base de données disponible	Mairie	ANPC, INSEED, DSID	2 000 000		1 000 000		500 000	500 000
1.6	Recenser les établissements classés et recevant du public	Nombre d'établissements classés et recevant du public recensés	Mairie	ANPC, INSEED, ANGE Direction nationale de la cartographie	2 000 000		2 000 000			
2	<b>Composante 2 : renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes</b>									
	<b>OS : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes</b>									
2.1	Renforcer les capacités des autorités locales en RRC	Nombre de personnes formées Nombre d'équipements acquis	Mairie	ANPC, CRT, MERF, MATDCC	5 000 000	2 000 000		1 500 000		1 500 000
2.2	Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal	PDC ayant pris en compte la RRC	Mairie	ANPC, PLRRC	PM					

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
2.3	Elaborer un plan communal de contingence et ORSEC	Plan communal de contingence et ORSEC réalisés	Mairie	ANPC, PLRRC	5 000 000	3 000 000		2 000 000		
2.4	Installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes en tenant compte de l'équité genre	Existence d'une plateforme communale RRC en tenant compte de l'équité genre fonctionnelle	Mairie	ANPC, PLRRC	2 000 000	2 000 000				
2.5	Délimiter et protéger les emprises du trait de côte	Nombre d'ouvrages de protection réalisés	Mairie	ANPC, MERF, MEMPC	PM					
2.6	Suivre et évaluer les activités du plan	Nombre de rapport de suivi-évaluation	Mairie	ANPC	6 000 000			3 000 000		3 000 000
3	<b>Composante 3 : investissement dans la RRC aux fins de la résilience</b>									
	<b>OS : accroître les investissements dans la RRC aux fins de la résilience</b>									

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
3.1	Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement	Un schéma directeur d'assainissement de la commune est réalisé et mis en œuvre	Mairie	DA	PM					
3.2	Réaliser le plan d'aménagement du territoire communal	Existence d'un plan d'aménagement du territoire communal	Mairie	Urbanisme et aménagement du territoire	PM					
3.3	Construire et équiper les formations sanitaires de la commune	Nombre d'infrastructures sanitaires construites Nombre d'équipements acquis	Mairie	Santé	PM					
3.4	Créer et mettre en place un mécanisme local de financement pour la RRC	Un mécanisme local de financement de la RRC est créé	Mairie	ANPC, MEF	PM					
3.5	Cartographier et matérialiser les limites des couloirs de transhumance de la commune	Nombre de cartes réalisées et limites des couloirs matérialisées	Mairie	ANPC, Ministère en charge de la transhumance, Ministère chargé de la décentralisation	5 000 000	2 000 000		2 000 000		1 000 000

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
3.6	Construire des ouvrages de protection de la côte (épis, brises lame, ...)	Nombre d'infrastructures de protection installées	Mairie	MERF, ANPC, MEMPC, MTPI	PM					
3.7	Organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune et les PTF pour leur participation aux actions de RRC	Nombre de tables rondes organisées	Mairie	PLRRC	2 000 000	1 000 000		1 000 000		
3.8	Faire un plaidoyer pour le traitement adéquat des eaux issues de l'activité de l'usine des phosphates et des carrières d'exploitation du sable	Existence d'un mécanisme fonctionnel de traitement des eaux usées	Mairie	MERF, DA	PM					
3.9	Faire un plaidoyer pour la prise en charges des populations victimes de pollution liée à l'exploitation des phosphates	Existence d'un mécanisme de prise en charge Nombre de population exposée aux risques de pollution pris en charge	Mairie	SNPT, ANPC, Santé, MERF.	PM					
3.10	Mettre en place une limite de sécurité entre	Une ceinture verte est mise en place	Mairie	SNPT, MERF	PM					

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
	la zone d'impact de l'usine et les habitations									
3.11	Initier des activités de reboisement de la commune	Nombre de plants reboisés Superficie (hectares) reboisée	Mairie	ANPC, MERF, OSC, CDB	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
3.12	Soutenir les AGR des populations, surtout des femmes (pratiques de pêche et d'agriculture durables)	Nombre d'AGR créées Nombre de groupement de femmes bénéficiaires	Mairie	ANPC, Action sociale, ANADEB, Microfinances	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
<b>4</b>	<b>Composante 4 : renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction</b>									
	<b>OS : améliorer la préparation pour une intervention efficace face aux catastrophes</b>									
4.1	Créer un site communal de pré-positionnement des vivres et non vivres	Site de pré-positionnement fonctionnel	Mairie	ANPC, Action sociale, CRT, santé	100 000 000		50 000 000	50 000 000		
4.2	Organiser deux (02) exercices de simulation en impliquant fortement les femmes et les personnes en situation de handicap	Deux exercices de simulation organisés	Mairie	ANPC, PLRRC	10 000 000		5 000 000			5 000 000

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
4.3	Renforcer les communautés en pirogues et gilets de sauvetage	Nombre de pirogues et gilets de sauvetage acquis et dotés aux communautés	Mairie	CSP, ANPC, CRT, MEMPC	PM					
4.4	Construire un site d'accueil des sinistrés	Nombre de sites d'accueil des sinistrés construits	Mairie	DA, Santé, ANPC, CRT	100 000 000				100 000 000	
4.5	Mettre en place et équiper un réseau de volontaires communaux de la protection civile	Un réseau de volontaires est disponible et fonctionnel Nombre d'équipement acquis	Mairie	ANPC, CRT	5 000 000	1 500 000	3 500 000			
4.6	Installer les balises communautaires	Nombre de balise installé	Mairie	CRT, ANPC	5 000 000		5 000 000			
4.7	Installer des drapeaux d'alerte pour les marées hautes et mer agitée	Nombre de drapeaux installés	Mairie	ANPC, CRT, MERF, HCM, Ministère de	5 000 000		5 000 000			

Code	Actions	Indicateurs de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif (FCFA)	Période de mise en œuvre				
						Années				
						2025	2026	2027	2028	2029
				l'économie maritime						
4.8	Mettre en place une équipe de secours nautique	Equipe de secours nautique mis en place	Mairie	CRT, ANPC, MEMPC	10 000 000	5 000 000			5 000 000	
4.9	Acquérir une ambulance médicalisée	Une ambulance médicalisée est acquise	Mairie	ANPC, Santé, MEF	30 000 000			30 000 000		
4.10	Elaborer 10 plans d'évacuation rapides pour les établissements recevant du public	Nombre d'établissements publics ayant un plan d'évacuation	Mairie	ANPC, CSP	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
<b>TOTAL</b>						<b>397 000 000</b>				

*Le coût estimatif pour la mise en œuvre de ce présent plan d'action local de réduction des risques de catastrophes est de **Trois cent quatre-vingt dix-sept millions (397 000 000)** hormis les coûts non estimés (PM).*

### ***6.3. Facteurs de risques et mesures de gestion***

Les risques potentiels qui peuvent remettre en cause la bonne finalisation des actions et activités sont :

- l'insuffisance de coordination intersectorielle ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures ;
- la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF ;
- la faiblesse de l'expertise mobilisée ;
- la faible adhésion des populations ;
- la survenue des maladies épidémiques/pandémiques ;
- les risques climatiques ;
- risque lié à la situation sécuritaire dans la sous-région
- l'instabilité institutionnelle

*Tableau 3 : Facteurs de risques et mesures de gestion*

Risques	Mesures d'atténuation/Gestion
Risque lié à l'insuffisance de coordination intersectorielle	Mettre en place/animer les cadres de concertation
Risque lié à la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures	Accroître les efforts de mobilisation des ressources internes (nouvelles niches fiscales) Diversifier les partenaires au développement et les sources de financement Réaliser des économies sur les dépenses courantes Améliorer l'efficacité des dispositions d'incitation au réinvestissement et à l'attraction des investissements Mettre en place un dispositif de mobilisation des ressources de la diaspora
Risque lié la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF	Impliquer tous les acteurs dans les processus RRC Mettre en place une stratégie de communication
Risque lié à la faiblesse de l'expertise mobilisée	Renforcer les capacités de l'Administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain Renforcer le cadre de dialogue gouvernement-Partenaires Techniques et Financiers Veiller à faire recours à des expertises compétentes (qualifiées)
Risque lié à la faible adhésion des populations	Promouvoir le dialogue Mettre en place une stratégie de communication
Risque lié à la survenue des maladies épidémiques/pandémiques	Faire recours au ministère de la santé pour le renforcement de la surveillance des maladies à potentiel épidémique et pandémique
Risques climatiques	Renforcer l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables Renforcer le système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses
Risque lié à la situation sécuritaire dans la sous-région	Renforcer les forces de défense et de sécurité Renforcer le cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime Renforcer les dispositifs de renseignement et de sécurité Renforcer la coopération militaire avec les pays voisins Mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les menaces terroristes et renforcer la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Initier des mesures d'incitation de la jeunesse à la création des AGR
Risque lié à l'instabilité institutionnelle	Renforcer les dispositifs de renseignement et de sécurité Renforcer le tissu social Renforcer la coopération militaire avec les pays voisins Mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les menaces terroristes et renforcer la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité

## *VI. Arrangement institutionnel de mise en œuvre*

Le dispositif de mise en œuvre du plan s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle nationale au vu du caractère multisectoriel, transversal et décentralisé de la thématique de réduction des risques de catastrophes et menaces.

Sous le leadership de la commune et l'accompagnement de l'ANPC, l'approche d'actions intégrées et cohérentes sera privilégiée par une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des activités. En d'autres termes, la mise en œuvre du plan fera appel à un ancrage institutionnel de toutes les structures impliquées élargies aux communautés bénéficiaires à la base. Il s'agit de :

la commune Lacs 1, la préfecture des Lacs, les services déconcentrés de l'Etat notamment les finances et l'économie, la planification, l'aménagement du territoire, le développement à la base, les opérateurs des services concédés, la chefferie traditionnelle, le secteur privé, les ONG et associations de développement, les organisations représentatives des populations (CDQ, CVD, CCD), les partenaires techniques et financiers (PTF), etc.

## ***VII. Mécanisme de mobilisation des ressources***

La mobilisation des ressources s'avère fondamentale pour la mise en œuvre des actions de développement des collectivités territoriales. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du plan mis en place se chargera de la mobilisation de ressources tant au niveau interne qu'externe. A l'interne par exemple, la commune Lacs 3, à l'instar de ses paires dispose d'un budget devant intégrer les investissements liés à la réduction des risques de catastrophes. Le mécanisme de mobilisation de ressources se situe à deux niveaux : au niveau national/international et au niveau local.

### ***7.1. Au niveau national et international***

Les ressources financières externes pour la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées par la commune Lacs 3 à travers :

- la dotation de l'Etat ;
- le partenariat sous forme de jumelage avec d'autres collectivités territoriales au niveau national et international;
- l'appui de la diaspora ;
- les dons et legs ;
- la contribution des PTF ;
- les sponsors et mécènes etc.

### ***7.2. Au niveau local***

Au niveau interne, les ressources financières en faveur de la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées à travers :

- les recettes fiscales (les taxes, les impôts) et non fiscales ;
- la participation des organisations de la société civile ;
- la contribution en nature de la communauté ;
- le partenariat commune-secteur privé ;
- les dons et legs.

S'agissant des autres ressources et conformément aux dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires ont le pouvoir de réquisitionner le personnel et les matériels nécessaires à la gestion des situations de crise.

## ***VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions***

Le mécanisme de suivi-évaluation est essentiellement axé sur les indicateurs du tableau 4 et va permettre d'apprécier la mise en œuvre des actions retenues dans le plan ainsi que les résultats

atteints. Les principaux outils qui seront utilisés sont : les rapports et comptes rendus des réunions, les visites de terrains, le contrôle et audits des réalisations.

Une évaluation à mi-parcours sera faite après deux ans et demi de mise en œuvre du plan afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats. Au bout des cinq (05) ans, un rapport bilan des travaux et une évaluation finale seront faits.

La mairie, première responsable de ce suivi-évaluation sera assistée par l'Agence nationale de la protection civile.

Tableau 4 : indicateurs de suivi-évaluation du plan d'action

Composantes	Indicateurs de résultats	Cibles en 2027	Cibles en 2029
Compréhension des risques de catastrophes	Nombre de cartes de risques disponibles		
	Nombre d'indicateurs répertoriés et nombre de documents édités		
	Système d'alerte précoce fonctionnel		
	Nombre de campagne de sensibilisation organisée		
	Base de données disponible		
	Nombre d'établissements classés recensés		
Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer	Nombre de personnes formées		
	Nombre d'équipements acquis		
	Nombre de programmes/ projets ayant pris en compte la RRC		
	Plan communal de contingence et ORSEC réalisés		
	Nombre de plans élaborés		
	Nombre d'organisations formées		
	Nombre d'équipements acquis		
	Nombre de rapport de suivi-évaluation		
	Nombre de comités mis en place		
	Nombre d'équipements acquis		
Investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins Nombre d'AGR créées Nombre de femmes bénéficiaires de la résilience	Un schéma directeur d'assainissement de la commune est réalisé et mis en œuvre		
	Existence d'un plan d'aménagement du territoire communal		
	Nombre d'infrastructures sanitaires construites		
	Nombre d'équipements acquis		
	Un mécanisme local de financement de la RRC est créé		
	Nombre de cartes des couloirs de transhumance réalisées		
	Nombre d'infrastructures de protection installées		
	Nombre de réunions organisées		
	Existence d'un mécanisme fonctionnel de traitement des eaux usées		
	Existence d'un mécanisme de prise en charge		

	Nombre de population exposée aux risques de pollution pris en charge		
	Un dispositif de sécurité est mis en place		
	Nombre d'AGR créées Nombre de femmes bénéficiaires		
Renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de remise en état et de reconstruction	Site de pré-positionnement fonctionnel		
	Deux exercices de simulation organisés		
	Nombre de pirogues et gilets de sauvetage acquis		
	Un site d'accueil des sinistrés est construit		
	Un réseau de volontaires est disponible et fonctionnel		
	Nombre d'équipement acquis		
	Nombre de balises installées		
	Une ambulance médicalisée est acquise		
	Nombre de balise installé		
	Nombre de drapeaux installés		
	Equipe de secours nautique mis en place		
	Elaborer les plans d'évacuation rapides pour les établissements recevant du public		

### Conclusion

La réduction des risques de catastrophes est de nos jours un défi majeur qui se pose à toutes les nations, car, du fait de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation rapide et non contrôlée, de l'occupation anarchique de l'espace et surtout des changements climatiques, les catastrophes sont devenues récurrentes. Une catastrophe peut, en quelques instants, annihiler les efforts de développement de plusieurs années d'une communauté voire d'une nation. Pour ce faire, toute action de développement qui se veut durable doit prendre en compte la dimension risque de catastrophes.

La mise en œuvre du présent plan, outil de planification des actions de réduction des risques de catastrophes au niveau local, contribuera à accroître la résilience des populations de la commune Lacs 3 face aux principaux aléas identifiés. L'arrimage du plan d'action local de réduction des risques de catastrophes au Plan de développement communal (PDC) est un gage de mobilisation de ressources pour sa mise en œuvre.





*48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance*

*22 51 02 05*

*05 Boite Postale 463 Lomé-Togo*

*[anpctogo@anpctogo.tg](mailto:anpctogo@anpctogo.tg)*

*[www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg)*

©Copyright ANPC 2024